

	ÉTATS GÉNÉRAUX ALIMENTATION	ATELIER N° 2 Développer les initiatives locales et créer des synergies	Fiche de contribution <i>Conforter le Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux pour mieux accompagner ces projets</i>
--	--	---	--

Structure porteuse de la contribution : **Terres en villes et Chambres d'agriculture France (APCA)**

Thème de la contribution : **Conforter le Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux pour mieux accompagner ces projets**

1. La problématique soulevée

Aux dires de la LAAF, « Les projets alimentaires territoriaux mentionnés au III de l'article L. 11 sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique. »

Le PAT apporte la dimension territoriale de proximité indispensable à la politique alimentaire et à la valorisation de toute la chaîne alimentaire. Cette dimension est nécessaire à une meilleure prise en compte des demandes habitantes, à l'évolution des comportements et à toute transition alimentaire. Elle est un gage de cohérence des politiques et des initiatives et elle est la plus à même de libérer les énergies pour valoriser durablement les ressources territoriales et recréer de la valeur. Le territoire est en effet le lieu où se croisent et se matérialisent l'ensemble des enjeux de l'alimentation ; économie agricole et alimentaire, culture et gastronomie, nutrition santé, accessibilité sociale, environnement, urbanisme et aménagement.

Le développement de PAT ambitieux participe donc :

- **à améliorer la gouvernance alimentaire**: à l'échelle des territoires de projet (intercommunalité, pôle d'équilibre territorial et rural, pôle métropolitain et parc naturel régional,...) les PAT sont de bons outils pour organiser la gouvernance alimentaire de proximité, en cohérence avec le projet global du territoire.
- **à créer et répartir la valeur** : les travaux de l'économie territoriale, les clusters et autres pôles d'excellence ou districts industriels ont fait valoir la pertinence et l'efficacité de promouvoir les avantages différenciatifs territoriaux. La mise en place d'une instance de gouvernance porteuse d'un projet alimentaire territorial co-construit et partagé par tous les acteurs, est une condition essentielle à la création de valeur et à un partage plus équilibré de celle-ci.

L'observation et l'analyse des PAT seront un apport précieux pour mesurer les impacts de cette gouvernance, et pour extraire et diffuser les préconisations utiles.

- **à éduquer et former les acteurs** : l'évaluation des politiques alimentaires a montré les limites des injonctions descendantes lorsqu'elles ne sont pas soutenues par des actions de terrain et appropriées par les mangeurs. Mais les initiatives locales ont aussi leurs limites lorsqu'elles sont ponctuelles et sans cohérence. Le PAT est à la bonne échelle pour

¹ « Les actions répondant aux objectifs du programme national pour l'alimentation et aux objectifs des plans régionaux de l'agriculture durable, définis à l'article L. 111-2-1 du présent code, peuvent prendre la forme de projets alimentaires territoriaux. Ces derniers visent à rapprocher **les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs** et **à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation.** »



rapprocher les consommateurs, les producteurs, transformateurs et les distributeurs et pour organiser une action cohérente en faveur de l'évolution souhaitable des comportements.

- **à mailler les territoires et créer des synergies au sein des écosystèmes d'acteurs** : les préfigurations et élaborations des premiers PAT montrent qu'ils conduisent souvent à mettre en vis-à-vis les bassins de consommation et les bassins de production. Ils favorisent la coopération entre territoire urbains et ruraux, à l'image du PAT sud-Meurthe et Mosellan et du PAT fondé sur la stratégie interterritoriale des 6 territoires autour de Grenoble. Ils questionnent aussi l'articulation entre territoires de projet, départements et régions. Pour certains, ils empruntent même des voix nouvelles de coopération. Par leurs diagnostics territoriaux et leurs gouvernances, ils sont performants pour identifier et mettre en synergie les initiatives locales et favoriser le maillage d'acteurs à l'image de la toile alimentaire du PAT de l'agglomération du Havre.
- **à réglementer / expérimenter** : les PAT peuvent être des laboratoires d'expérimentation/d'innovation sur la thématique alimentaire, notamment sur les questions de commande publique, de logistique alimentaire, de planification et d'urbanisme alimentaires mais aussi de justice et démocratie alimentaire.

La capitalisation et l'accompagnement des PAT sont donc cruciaux. Le RnPAT (Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé) a vocation à constituer le réseau de référence dans cet objectif.

2. Les enjeux :

L'enjeu est de pérenniser le RnPAT par des moyens financiers dédiés.

En confortant et finançant ce réseau au-delà de son échéance actuelle (financement MCDR du Réseau Rural jusqu'à la mi-2018), on amplifiera l'élargissement et la représentativité du Rn PAT, on renforcera son objectif (« mettre en réseau tous les acteurs pour favoriser la co-construction et la mise en œuvre partagée de projets alimentaires territoriaux dans lesquels les collectivités porteuses du projet de territoire sont fortement impliquées ») et on approfondira ses activités plébiscitées :

- *Premier axe : mettre en réseau les partenaires et autres acteurs en faveur de la co-construction du projet alimentaire territorial*
Rn PAT a vocation à mettre en réseau les acteurs de 4 mondes : monde de l'Etat et des collectivités, monde économique, monde de la société civile et monde de la recherche. Le réseau compte actuellement 50 membres dont des acteurs aussi variés que l'Ademe, une grande variété de territoires de projet, des départements, réseaux ruraux régionaux, chambres d'agriculture, Onvar, coordination nationale des conseils de développement et de nombreux instituts ou laboratoires de recherche.
- *Deuxième axe : Proposer un appui méthodologique aux démarches de co-construction du projet alimentaire territorial*
Grâce à la banque des PAT et à la confrontation des membres et partenaires, le parti pris retenu est de comparer les grandes familles de démarche, d'en présenter les avantages et limites, d'identifier les points de vigilance et de produire les outils méthodologiques, rencontres et appuis utiles aux porteurs de projet.
- *Troisième axe : Approfondir les thèmes stratégiques d'un projet alimentaire territorial*
Il s'agit de repérer les bonnes pratiques dans les différents champs d'un PAT, d'identifier les manques et les besoins des acteurs pour chercher à les combler en organisant la mise à disposition de ressources méthodologiques internes et externes.
- *Quatrième axe : Capitaliser les résultats du projet pour mieux transférer et faire perdurer la démarche*

	ÉTATS GÉNÉRAUX ALIMENTATION	ATELIER N° 2 Développer les initiatives locales et créer des synergies	Fiche de contribution <i>Conforter le Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux pour mieux accompagner ces projets</i>
--	--	---	--

Outre l'évaluation chemin faisant du Rn PAT, cet axe est dédié à l'amélioration des politiques publiques aux différentes échelles, y compris à l'échelle européenne. Les travaux réalisés sur l'ingénierie financière des PAT et les préconisations qui en découlent illustrent la qualité recherchée.

Rn PAT est au service de l'Etat (il a déjà apporté de précieux éléments au MAAF) et des politiques européennes (cf. objectifs du réseau rural français).

3. Les acteurs concernés par la proposition (*un ou plusieurs*) :

Les acteurs de 4 mondes : monde de l'Etat et des collectivités, monde économique (dont tous les acteurs de la chaîne alimentaire de l'amont l'aval : producteurs, transformateurs, artisans, distributeurs dont logisticiens, commerçants...) monde de la société civile et monde de la recherche.

4. Y-a-t-il des exemples de bonnes pratiques, de réussite (ou d'échec)

Les premières réussites :

Le Rn PAT s'est déjà distingué

- en mobilisant un nombre d'acteurs nationaux et locaux variés (cf. liste en points 2) dans une dynamique positive et ouverte au niveau national comme au niveau territorial
- en produisant un bon nombre d'outils méthodologiques, de fiches expériences, d'actes d'ateliers d'échanges de pratiques et installé sa banque de PAT : Ces outils sont consultables et téléchargeables sur le site du RnPAT, www.rnpat.fr.

Les points d'amélioration :

- En 2017/2018 : le RnPAT devra mieux intégrer les représentants des consommateurs et de la société civile, ainsi que le monde agro-industriel et celui de la distribution
- Post 2018, le RnPAT devra amplifier l'accompagnement des acteurs en termes de structuration des filières dans les territoires et d'ancrage territorial de la production. Il devra également contribuer à une meilleure articulation des politiques agricoles et alimentaires aux différentes échelles.

5. Exposer en quelques phrases la proposition concrète à proposer au titre de l'atelier 2 des EGA :

Faire du RnPAT le réseau observatoire des PAT, assumant la capitalisation et l'appui méthodologique aux porteurs de projets, à leurs partenaires, et aux pouvoirs publics à tous les échelons administratifs.

Pour ce faire, assurer son financement dans la durée.

6. Nature de la solution proposée :

Il s'agit d'une proposition financière (apporter le soutien financier indispensable et durable) et organisationnelle (convention avec le MAAF et le CGET).

7. Le principal point à traiter pour permettre la réalisation de la proposition :

Décision politique et financière

	ÉTATS GÉNÉRAUX ALIMENTATION	ATELIER N° 2 Développer les initiatives locales et créer des synergies	Fiche de contribution <i>Conforter le Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux pour mieux accompagner ces projets</i>
--	--	---	--

8. Les acteurs impliqués par la proposition :

Cette proposition implique les 50 membres du Rn PAT et ses instances de gouvernance :

- La conférence plénière regroupe l'ensemble des organisations adhérentes. Elle fixe les grandes orientations et élit chaque année le deuxième collège des membres de l'équipe de coordination (10 membres).
- Le comité de pilotage du réseau est constitué des membres fondateurs (2 co-pilotes et 8 partenaires), ainsi que des financeurs et des réseaux ruraux régionaux
- Une équipe de coordination, composée de 20 membres, les 10 membres partenaires fondateurs du réseau RnPAT et 10 membres élus par la Conférence plénière
- Deux co-pilotes : le co-pilote chef de file Terres en villes et le co-pilote Chambres d'agriculture France (APCA)

9. Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre

Mi-2018.